



Bordereau de cotisation 2015

Nom de l'OVV :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Nom du dirigeant désigné pour représenter l'OVV :

Ce représentant disposera du droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle

Nom du commissaire-priseur salarié adhérent :

Email :

Fonction :

Montant des adjudications (en volontaire) réalisées au cours de l'année 2014 (ce montant est déclaratif, nous vous remercions d'indiquer le chiffre réel) :

.....
.....

Montant de la cotisation SYMEV correspondante (voir barème des cotisations 2015) :

.....
.....

Ci-joint un chèque de €, libellé à l'ordre du SYMEV et à renvoyer au SYMEV, 15 rue Freycinet – 75116 Paris.

Si vous souhaitez vous acquitter de votre cotisation en plusieurs fois, merci de l'indiquer :

.....
.....

Date :

Signature :

BAREME DES COTISATIONS 2015

La cotisation au SYMEV se calcule en fonction du montant des adjudications de l'année précédente réalisées par les OVV.

COTISATIONS	Montant des adjudications 2014	Cotisations 2015
Commissaire-priseur salarié d'une OVV adhérente	-	250 euros
OVV nouvellement constituées (< 3 ans)	-	500 euros
TRANCHE 1	Moins de 500.000 euros	1.100 euros
TRANCHE 2	De 500.000 à 1,5 M d'euros	1.400 euros
TRANCHE 3	De 1,5 à 3 M d'euros	1.700 euros
TRANCHE 4	De 3 à 8 M d'euros	2.700 euros
TRANCHE 5	De 8 à 15 M d'euros	3.800 euros
TRANCHE 6	De 15 à 30 M d'euros	6.100 euros
TRANCHE 7	Plus de 30 M d'euros	7.500 euros

Nous vous rappelons que la cotisation est déductible au titre des charges professionnelles.